

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 novembre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2020-125

CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE L'ANRU, LA CAISSE DES
DEPÔTS ET LA VILLE DE LE PORT
RELATIVE AU PROJET
D'INNOVATION DU QUARTIER
NPNRU ARISTE BOLON – SIDR
HAUTE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 26 octobre 2020 et affichée le 27 octobre 2020.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 2 NOV 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi trois novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Zakaria Ali (par M. Fayzal Ahmed Vali), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel), M. Didier Amachalla (par M. Jean-Claude Adois), Mme Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme Paméla Trécasse (par Mme Jasmine Béton).

Arrivée (s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.



Olivier HOARAU

Affaire n°2020-125

**CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'ANRU, LA CAISSE DES DÉPÔTS
ET LA VILLE DE LE PORT RELATIVE AU PROJET D'INNOVATION DU
QUARTIER NPNRU ARISTE BOLON – SIDR HAUTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programme d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu la convention du 10 mai 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation » - « TI ») ;

Vu le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » (« l'AMI ») approuvé par un arrêté du Premier Ministre en date du 22 mars 2017 (NOR : PRM11708203A) ;

Vu le Règlement général et financier relatif au volet « quartiers en renouvellement urbain » de l'action « TI » en vigueur (le « RGF ») qui précise les modalités de déploiement de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation ;

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur ;

Vu la convention attributive de subvention de la phase de maturation VD-A+-121-19-402-LEPORT-0 du projet d'innovation des quartiers Ariste Bolon – SIDR Haute de la Ville de Le Port signée du 29 Mars 2019 ;

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la Ville de Le Port, pour le projet d'innovation du quartier NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute le 31 octobre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage ANRU+ en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage TI en date du 10 décembre 2019 ;

Vu la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « SGPI ») en date du 31 décembre 2019 ;

Vu le courrier du Secrétaire Général de l'ANRU en date du 31 décembre 2019 notifiant à la ville de Le Port la validation du plan d'actions, l'attribution d'une subvention de 2 002 654 €, et autorisant son démarrage anticipé dans l'attente de la contractualisation ;

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement Habitat – Politique de la ville » réunies le 21 octobre 2020,

Vu le rapport présenté en Conseil municipal du 3 novembre 2020 relatif à la convention de financement entre l'ANRU, la Caisse des dépôts et la ville de Le Port relative au projet d'innovation du quartier NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de financement entre l'ANRU, la Caisse des Dépôts et La Ville de Le Port concernant le projet d'innovation du quartier NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute ;

Article 2 : d'approuver l'accord de consortium à établir entre la ville de Le Port et les différents partenaires associés ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du Programme d'Investissements d'Avenir.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le 16/11/2020



ID : 974-219740073-20201103-CM_031120_8-DE